

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

A. Projet de transition professionnelle :

Le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement :

1) Questionnaire d'entrée

Renseignements d'ordre général

NOM/Prénom	
Coordonnées	
Expérience professionnelle	
Prescripteur	
Fianaceur	

Projet de l'apprenant

Objectif professionnel	
Motivation pour suivre la formation par rapport au projet professionnel	

Attente vis-à-vis de la formation et motivation

Attente (s)	
Motivation (s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées disponibles	
Expérience(s)	

- 2) Une évaluation en situation de conduite (voir procédé d'évaluation)
- 3) Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un avis détaillé et un programme de formation vous sont transmis

B. Dans le cas d'utilisation du CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

2 conditions d'éligibilité

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel

- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension du permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement :

- 1) Remplir une attestation sur l'honneur fournie sur le compte CPF et transmise à l'organisme de formation.
- 2) Faire une évaluation en situation de conduite
- 3) Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Pour information : Ce procédé et le procédé d'évaluation sont portés à la connaissance du public sur notre site internet :

<https://www.autoecole-millau-lets-go.com>